

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/013

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 23 mars 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Françoise THOMAS, Nadine ZILBER, Mariia CARENINI

ABSENT EXCUSE : Jeremy CONRAD-PICKLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie CHAPPAZ

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire au nom de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de permis de construire relative au projet susmentionné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de ce dossier.



Secrétaire de séance
Sylvie CHAPPAZ

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BREUZA



Transmis au représentant de l'Etat le :

3 0 MARS 2026

Date de publication

3 0 MARS 2026